

## VILLE D'EU

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/055/DEL/7.5

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : TRAVAUX D'URGENCE SECURITE INCENDIE DU CHATEAU –  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR OU DE LA DSIL  
2025**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un diagnostic sanitaire a été mené en 2024 sur l'ensemble du château et des communs, immeuble classé au titre des monuments historiques.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par Régis Martin – Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Le diagnostic a été transmis à la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Normandie. Dans le cadre des dispositions législatives portant sur le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat sur les travaux effectués sur les monuments historiques classés ou inscrits, la complétude et la conformité du document ont été déclarés. Les observations et recommandations de la DRAC Normandie formulent les travaux prioritaires : sécurité incendie du château.

.../...

Ces travaux répondent à la sécurité des personnes et des biens et comprennent notamment l'installation de colonnes sèches, le recouplement coupe-feu des escaliers, le recouplement coupe-feu des combles et le traitement coupe-feu des locaux à risques.

Le montant de l'opération des travaux sécurité incendie du château est estimé à la somme de 824 703,75 € HT, soit 989 644,50 € TTC, auquel s'ajoute les honoraires de maîtrise d'œuvre et la mission OPC 82 470,37 € HT, soit un coût total d'opération de 907 174,12 € HT.

Cette opération pouvant être subventionnée au titre de la DETR 2025 ou de la DSIL 2025 et vu le plan prévisionnel de financement suivant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution de la subvention.

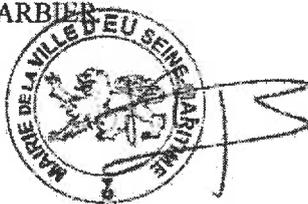
Dépenses HT	Recettes maximales attendues
Montant de l'opération 907 174,12 € HT	Subvention DETR ou DSIL2025 : 362 869,64 € Subvention Département de la Seine-Maritime : 226 793,53 €
	Part autofinancement : 317 510,95 €

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,

Samuel RUELLOUX